

Parcours qualifiant

Certification

Prévention des Risques liés à L'Activité Physique (PRAP)

► Secteur Sanitaire et Médico-Social (2S)

Réf : SEC/PRAP2S2020

CPF : 235811

La certification

La certification d'Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Médico-Social (« acteur PRAP 2S ») est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet de répondre aux obligations réglementaires de l'employeur (Article L.4121-1 du Code du Travail).

Elle vise à rendre tout personnel des secteurs du Sanitaire et Social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Validité de la certification :

Le PRAP 2S est valide pendant 2 ans. Au terme de cette période son détenteur doit suivre une journée de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) à renouveler tous les 2 ans.

Suite de parcours :

L'acteur PRAP 2S peut s'il le souhaite valider la certification de formateur PRAP 2S et franchir une nouvelle étape dans la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans sa structure.

La formation

Informations principales

Public :

Salariés, demandeurs d'emploi

Prérequis :

Sans objet

Prix :

Nous consulter

Financement :

Plusieurs modalités de financement envisageables. Contactez-nous pour ne laisser passer aucune piste.

Durée :

3 jours répartis sur 3 semaines quand cela est possible

Certification :

Certification PRAP 2S le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Objectifs :

- Participer à l'amélioration des conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail / maladies professionnelles
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels on a la possibilité d'agir

Dates de session :

Entrées et sorties permanentes

Lieu de formation :

Consultez notre site internet pour découvrir les établissements INSUP dispensant cette formation

Information collective :

Contactez l'établissement INSUP de votre choix

Contacts et renseignements

Merci d'adresser vos demandes à contact@insup.org

A red square graphic with a double-line border, located in the top left corner of the page.

Programme de formation

Ce programme de formation couvre les 3 domaines de compétences définis et nécessaires à l'obtention de la certification.

Module 1 - Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Module 2 - Observer et analyser sa situation de travail zen s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Module 3 - Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (option 2S : 3.3.3 Maitriser les principes de mobilisation des personnes)

Modalités de la formation

Modalités d'entrée en formation

10 places disponibles

Délais d'accès entre 1 semaine et 3 mois

Modalités d'accueil et moyens techniques

- Pour connaître les modalités d'accueil de l'établissement de votre choix, consultez la page <https://www.insup.org/vos-etablissements-insup/>
- Les demandeurs éligibles HSP bénéficient d'une prise en charge partielle de leur frais de repas et de nuitées tout au long de la formation. Autres statuts de demandeurs d'emploi et salariés, cette prise en charge ne s'applique pas (nous consulter).

Modalités pédagogiques

- Formation dispensée en présentiel
- Alternance de théorie et de pratique au moyen de simulations, mises en situation, résolutions de problèmes, analyses réflexives, confrontation entre pairs, etc...
- Accompagnement personnalisé de l'apprenant

Modalités de validation

- Evaluations continues tout au long de la formation par l'équipe pédagogique
- Attestation de fin de formation et de compétences acquises délivrée en fin d'action
- Validation de la certification PRAP 2S

Vous êtes demandeurs d'emploi ?

Votre formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine. Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi pour obtenir une prescription. Notre organisme vous contactera sous 15 jours pour vous communiquer la date de la prochaine information collective.



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES